

PRÉFECTURE DES LANDES

2ème DIRECTION

3ème BUREAU

PR/2D/75/428

JD/MT

LE PREFET DES LANDES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi;

VU l'avis de la Commission départementale des objets mobiliers en date du 17 octobre 1975;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général;

A R R E T E :

Article 1er. - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés

Commune : CARCARES-SAINTE-CROIX

Edifice : Eglise

- 1140 000553 / - Maître-autel, rétable, tabernacle et son exposition, deux bustes, quatre toiles, quatre statuets, sièges de célebrant et des acolytes, bois doré et sculpté, toile, XVIII^e siècle
- 1140 000554 / - Autel, rétable et décoration de la chapelle latérale comprenant une statue et trois tableaux, bois sculpté, doré, toile, XVIII^e siècle
- 1140 000555 / - Saint Jérôme visité par le Saint Esprit toile, XVII^e siècle
- 1140 000556 / - Saint Pierre, toile, XVIII^e siècle
- 1140 000557 / - Baptême de Jésus, toile, XIX^e siècle.

.../...